



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009

Date de convocation : 16 janvier 2009  
Date d'affichage : 16 janvier 2009

Nombre de conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 22

L'an deux mille neuf, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian PAGE, Maire.

### Etaient présents :

Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Jean-Luc CURAT, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Michel DELONG, Monsieur Serge FIORÈSE, Monsieur Serge FOURGEAUD, Mademoiselle Florence GAONACH, Monsieur Gérard GRANDJEAN, Monsieur Guillaume KASPERSKI, Madame Florence LANGLOIS, Monsieur Emmanuel LAUREAU, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean-Claude MAUGIS, Monsieur Dominique PEREZ, Monsieur Serge RECOULES, Monsieur Michel SENOT, Madame Chantal SZYMKOWIAK, Monsieur Gabriel WATREMEZ.

### Absents excusés :

Monsieur Jean-Paul FÉRIN a donné pouvoir à Monsieur Christian PAGE,  
Monsieur Maurice OLIVÉRO a donné pouvoir à Monsieur Michel LE GOFF.

### Absents :

Madame Maryline GALLET.

Monsieur Serge FOURGEAUD a été élu secrétaire de séance.

---

### L'ordre du jour de la séance :

#### **FINANCES :**

1. Budget d'assainissement – Décision modificative n°1 – Correction de la délibération du 10 décembre 2008
2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent

#### **GESTION DU PERSONNEL :**

3. Fixation des modalités de remboursement des indemnités kilométriques aux agents utilisant leur véhicule pour assurer leurs missions

#### **JEUNESSE :**

4. Mise en place d'une convention d'objectifs et de financement contrat « enfance et jeunesse »

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### 1. Avenir des documents d'urbanisme de la commune :

Une réunion s'est tenue le 10 janvier dernier lors de laquelle M. Demenge, urbaniste-conseil de la ville, a fait une rapide présentation des stratégies de développement de la commune qui doit permettre de poser les jalons d'une réflexion sur l'évolution du Plan d'Occupation des Sols de la ville.

---

Mairie du Bourg, 12 Place de la Mairie, 91400 Saclay  
Saclay

8h45 / 12h, et 13h30 / 17h30, samedi 8h45 / 12h

Tel : 01 69 41 02 83 - Fax : 01 69 41 21 20

---

Mairie Annexe Val, 42 Rue Victor Hugo, 91400

8h45 / 12h (sauf le lundi) et 13h30 / 17h30

Tel : 01 69 41 86 48 - Fax : 01 60 19 33 35

Les éventuelles modifications qu'il faudrait apporter au document d'urbanisme de la ville pour répondre aux objectifs que se fixe la nouvelle équipe municipale ont été évoquées avec pour principales axes de réflexions les questions suivantes : comment répondre à l'exigence de construction de logement social, les prescriptions d'urbanisme actuelles permettent-elles la réalisation de la gendarmerie, comment et où prévoir la réalisation d'un Centre Technique Municipal, comment envisager une nouvelle destination pour la mairie annexe, quel avenir pour le terrain dit Clos de l'Hôpital, quel traitement réserver au parking situé rue de la Martinière aujourd'hui classé en zone artisanale, quel aménagement pour le cimetière, comment envisager de limiter le risque d'augmentation de la densité des constructions de la ZAC dans le futur,...S'agissant du Val d'Albian et de la constructibilité des parcelles de la ZAC, Mme Cadoret a rappelé que l'implantation des maisons avait été imposée dans les cahier des charges de cession de terrain de telle façon qu'il soit impossible au futur propriétaire d'aménager le terrain pour le découper en lots. Quant au développement sur le Bourg, il a été demandé à M. Demenge de faire des propositions pour la parcelle située rue de la Martinière ; de la même façon, le dossier d'étude de réalisation d'un CTM en face de la tour Saint germain doit lui être transmis pour qu'il envisage la manière dont cela pourrait s'intégrer avec la développement futur du Bourg par ce côté du village. En effet, le POS a été construit avec pour objectif d'urbaniser le Bourg en aménageant une placette sur le terrain de la grange Gaillard et de la maison des jeunes et en créant un lotissement desservie par cette placette. La réalisation d'un projet de centre technique à cet endroit suppose de trouver une alternative pour desservir la future zone d'habitation. Les pistes de réflexion sont ouvertes...

## 2- Organisation du travail des élus

- a. Vie des commissions
- b. Modalités d'information des agents municipaux
- c. Pré-conseil et conseils municipaux

## 3- Dépôt d'un dossier d'enquête publique pour l'entreprise DANONE

La société DANONE RESEARCH souhaite exploiter à Palaiseau des activités nécessitant l'installation de matériel de réfrigération ou compression soumis à la réglementation relative aux installations classées. Une enquête publique doit se dérouler sur la commune de Saclay du 26 janvier au 26 février (dossier disponible en mairie principale). Le Conseil Municipal devra rendre un avis au plus tard le 12 mars 2009.

## 4- Droit de place pour occupation du domaine public

Certains commerçants ambulants ont déjà été rencontrés pour formaliser les conventions d'occupation du domaine public. Il reste à voir l'entreprise Legrand Primeurs (rendez-vous pris pour le 19 janvier 2009). Une régie de recettes doit être créée par décision du maire auprès de la Police Municipale.

## 5- Arrêté du Maire mettant à la charge des riverains le déblaiement des trottoirs au droit de leur propriété

Cf. document joint

## 6- Discussion autour des « vœux »

# **DÉLIBÉRATIONS PROPOSÉES**

## **N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2008 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - RECTIFICATIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2008 22 02/08 portant approbation du budget primitif d'assainissement 2008

Vu la délibération n°2008-12-10/02 portant DM n°1,

Considérant qu'il convient de corriger certaines imputations de dépenses pour permettre la clôture des comptes,

**Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DÉCIDE** de modifier le budget principal, équilibré de la manière suivante :

**SECTION INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE/ARTICLES OPÉRATIONS	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
		001 – Excédent antérieur reporté	- 1 650,30 €
2158/21	-1651.30 €		
16/1641 - Emprunts	1.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 650,30</b>		<b>- 1 650,30</b>

**ANULE ET REMPLACE** la délibération en date du 10 décembre 2008 n° 2008-12-10/02 en ce qu'elle lui est différente.

**N°2 - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRÉCÉDENT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales dite instruction budgétaire M14 et les textes s'y rapportant,

Considérant que ce texte prévoit la possibilité pour le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget précédent sous réserve d'y avoir été autorisé par l'assemblée délibérante,

Considérant certains travaux doivent être réalisés avant le vote du budget primitif 2009,

Considérant la nécessité d'honorer ces créances,

**Sur rapport de Monsieur Serge RECOULES**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 1 953 616 €

**N°3 - REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS KILOMETRIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et

établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu l'Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Considérant la nécessité pour certains agents communaux de se déplacer **sur le territoire de la commune**, avec leur véhicule personnel, pendant leur temps de travail, pour répondre à des besoins de services.

**Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** les règles et modalités de remboursement des indemnités kilométriques lors des déplacements du personnel territorial sur le territoire de la commune telles que :

- indemnisation des frais de déplacements sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par arrêté,

- les déplacements des agents sur le territoire de la commune doivent faire l'objet d'un accord écrit, signé par l'autorité territoriale,

- les déplacements doivent être effectués avec le véhicule personnel de l'agent,

- les frais engagés seront remboursés sur présentation des pièces justificatives (copie de la carte grise du véhicule utilisé,...),

- les agents seront indemnisés de leurs frais sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par arrêté, en fonction du nombre de kilomètres parcourus et de la puissance fiscale du véhicule,

- les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits sur l'article 6256 du chapitre 011 du budget de l'année en cours.

**DÉCIDE** de rembourser les frais de déplacement aux agents de la commune, selon les modalités définies ci-dessus.

**N°4 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE ».**

La Commission Jeunes propose la mise en place d'une convention d'objectifs et de financement contrat « enfance et jeunesse » avec la C.A.F. Ce contrat d'une durée de quatre ans a pour objectif la contribution au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat remplace le « Contrat Temps libre » révolu fin 2006.

Participation de la CAF année 2007 : 36 720,14 €

Participation de la CAF année 2008 : 34 895,61 €

Participation de la CAF année 2009 : 33 071,09 €

Participation de la CAF année 2010 : 31 246,56 €

**Sur rapport de Madame Florence LANGLOIS,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Autorise** le maire à signer pour 4 ans (2007 à 2010), avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement dite contrat « enfance et jeunesse »

**Dit** que le produit sera encaissé à l'article 7062 du budget communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1- Mise en place d'un arrêté municipal pour organiser l'entretien des trottoirs et des voies publiques

Le Conseil Municipal valide le contenu de l'arrêté du Maire portant réglementation pour l'entretien des trottoirs.

### 2 Vie des commissions

#### Commission Patrimoine : Rapporteur : M Senot

- Ecole Val d'Albian : une date doit être fixée pour l'inauguration de la maternelle. Une autre date sera fixée pour l'inauguration de l'école dans sa globalité. Un groupe de travail a été installé pour organiser ces événements dont le pilote est M. Grandjean. Les enseignants y sont représentés, ainsi que les parents d'élèves et les associations qui en feront la demande.

#### Commission Environnement : Rapporteur : M. Debras

- Présentation du projet de doublement de la RD 36 à la prochaine commission : ce document prévoit une réutilisation du tracé actuel pour la circulation routière et, en parallèle à environ 10 mètres d'écart, la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP). La vitesse sur cette voie serait limitée à 50km/h. Un espace dédié aux circulations douces est aussi envisagé.  
Le réaménagement du Rond-point du Christ de Saclay est également prévu pour en faire une place avec une station de bus.
- Les opérations d'élagage le long de la RD 36 ont commencé et sont gérées directement par l'équipe des Espaces Verts de la commune.
- Une distribution de composteur est prévue le 20/02/2009 et doit être accompagnée d'une formation pour l'utilisation de ce matériel.
- SIOM : A partir du 1<sup>er</sup> février prochain, la collecte des papiers changent puisque les journaux et les magazines seront collectés dans les bacs à couvercles jaunes. Par ailleurs, avec le prochain MIM seront distribués l'autocollant à mettre sur les bacs et la lettre d'information sur les nouveaux éléments de la collecte.

#### Commission Vie Associative : Rapporteur : M. Debras

- Un travail est en cours avec le COS pour améliorer le système des badges pour gérer les accès aux gymnases ainsi que pour la sécurité des lieux.
- La convention de mise à disposition d'une salle pour la pratique de l'informatique pour les seniors va être signée.

#### Commission communication : Rapporteurs M. Le Goff et M. Curat

- Parution du MIM et de Saclay Info : La parution du MIM n°130 est prévue normalement en fin de semaine, sinon au début de la semaine suivante comme le Saclay/Info. Dans cette distribution sera inséré le calendrier du SIOM.  
Le calendrier de Saclay sera distribué la semaine prochaine.  
J'attire votre attention sur la nécessité de respecter les dates de remise des articles pour le prochain MIM qui doit sortir en juin.
- Comités de quartiers  
Pour le Comité de quartiers du Val une 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 8 janvier en Mairie Annexe.  
Elle a permis de créer un bureau chargé de gérer l'action de ce Comité.  
Pour le Bourg la 1<sup>ère</sup> réunion se déroulera le jeudi 22 janvier à la salle de l'ancienne Mairie Place Jules FERRY.

#### Commission Culturelle : Rapporteurs M. Le Goff et M. Curat

- Expo peinture. La 19<sup>ème</sup> édition de l'exposition de peinture s'est ouverte samedi 17 janvier en fin de matinée. De nombreux exposants étaient présents. Dans les personnalités, outre Monsieur Le Maire, il y avait aussi Thomas JOLY Conseiller Général du Canton et de nombreux membres du Conseil Municipal. Je tiens à remercier Marie ROUSSEAU pour le travail, pas toujours aisé, effectué pour mener à bien cette exposition.

Nous avons eu le plaisir de présenter l'invitée d'Honneur, Claude LAMOUREUX, ancien professeur du club Art et Peinture, ainsi qu'une jeune peintre saclaysienne Laura LE GALLO, récemment primée au niveau départemental dans le cadre de l'épreuve dite « de la peinture rapide ». A la suite de cette exposition, à compter du samedi 31 janvier, se tiendra l'exposition photo du club « Saclay Vision ».

- Sortie Cléopâtre : Cette sortie prévue le vendredi 30 janvier est complète. Il y a eu 50 inscriptions.
  - Sortie Così Fan Tutte : Une sortie est prévue à l'Opéra de Massy pour le 20 mars. Les inscriptions n'ont pas encore commencé.
- 3 -Le Maire informe les membres du Conseil qu'une enquête publique est ouverte jusqu'au 26 février pour le projet d'extension de l'établissement DANONE. Le dossier est consultable en mairie principale. Le conseil devra rendre un avis au plus tard le 12 mars prochain.

4- Les conventions d'occupation du domaine public passées avec les différents commerces ambulants sur la commune sont en cours de signature.

5- Suites aux diverses discussions qui ont eu lieu ces dernières semaines et aux ébauches d'études qui ont été faites, les membres du conseil municipal décident de lancer une étude globale pour l'aménagement du terrain dit « Clos de l'Hôpital » pour y envisager l'implantation d'un Centre Technique Municipal et d'autres équipements. Le déplacement du centre technique libérerait les locaux de la salle Loisirs et Culture dont le réaménagement va également être mis à l'étude.

6 - S'agissant du projet de réalisation d'une gendarmerie, le conseil municipal réitère sa volonté de ne voir la construction se réaliser qu'après validation du système de financement qui ne devra pas impacter le budget communal. Les études sont encore en cours pour envisager l'utilisation d'une partie du terrain d'implantation de cet équipement et du parking situé en face pour la réalisation d'un programme de logements.

#### 7 – Discussion autour des « vœux »

Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite organiser une cérémonie de vœux à la population pour 2010 qui soit l'occasion de faire une soirée un peu particulière. A cet effet, il demande que se constitue une équipe pour mener la réflexion sur le sujet et proposer des initiatives.

La séance est levée à 23H30.

**Le Secrétaire de Séance**

**Le Maire**

**Serge FOURGEAUD**

**Christian PAGE**